
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 12	Séance du samedi 10 novembre 2018 L'an deux mille dix-huit et le dix novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 06 novembre 2018, s'est réunie sous la présidence de Marie-Madeleine FERAYROLLES.
<u>Présents :</u> 9	
<u>Votants:</u> 11	<u>Sont présents :</u> Marie-Madeleine FERAYROLLES, Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES, Alexis ALLAH, Jean-Pierre ANDRAUD, Guy DELBOS, Séverine DOUET, Christian MONTEIX, Monique TEILLOT <u>Représentés :</u> Danielle ANDRAUD par Christian MONTEIX, Pierre BOYER par Jean-Pierre ANDRAUD <u>Excuses :</u> <u>Absents :</u> Manuela CABANAC <u>Secrétaire de séance :</u> Gérard ROUX

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

En ouverture de séance, Mme le Maire donne lecture d'un mail de Mme Danielle ANDRAUD qui présente sa démission du Conseil Municipal à compter du 9.11.2018 (mail reçu en mairie le vendredi 9 à 14 heures)
Mme le Maire précise qu'elle prendra acte de cette démission et en informera M. le Sous-Préfet dès qu'elle aura été destinataire d'un courrier adressé en mairie par lettre recommandée ou déposé en mairie contre récépissé.

Avant d'aborder le point concernant les travaux 2019, Monique TEILLOT soulève le problème des bordures suite aux travaux réalisés sur le parking de l'Hôtel du Lac.
Bernard FERAYROLLES précise qu'il faudra prévoir une reprise pour 10 mètres de bordure (à voir avec l'entreprise)

Objet: Tx Réfection de chaussée et place Malègue / Dde subvention DETR -

Dans le cadre de l'appel à projets Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2019), Mme le Maire propose, suite à la réunion de la commission en date du 07.11.2018, d'opter pour une inscription de travaux de réparation de voirie pour un montant d'environ 30 000.00 € HT.

Ces travaux comprennent des travaux connexes à charge de la commune suite aux travaux de réfection de chaussée dans la traverse du bourg aux abords de la RD 645 par les services du département ainsi que la réfection de place Malègue sur le territoire communal.

Ces travaux peuvent donc recevoir le soutien financier des services de l'Etat via la DETR 2019.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux et autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat pour financer ces travaux avec le plan de financement suivant :

Montant Travaux : 30 000.00 € HT

Subvention DETR (30 %) : 9 000.00 €

Autofinancement : 21 000.00 €

Avant le lancement de l'appel d'offres, il faudra prévoir un état des lieux avec constat établi par un huissier (mur Ragozin)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux avec son plan de financement et autorise Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Objet: Travaux "restauration Eglise de La Tour" : Dde subvention DETR -

Dans le cadre de l'appel à projets Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2019), Mme le Maire propose, suite à la réunion de la commission en date du 07.11.2018, d'opter pour une inscription de travaux de réparation de bâtiments communaux pour un montant d'environ 70 000.00 € HT.

Ces travaux comprennent des travaux de réhabilitation de l'Eglise de La Tour d'Auvergne (électricité, bardage, peinture, couverture, reprise en sous-oeuvre,...)

Ces travaux peuvent donc recevoir le soutien financier des services de l'Etat via la DETR 2019.
Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux et autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat pour financer ces travaux avec le plan de financement suivant :

Montant Travaux : 70 000.00 € HT	
Subvention DETR (30 %)	21 000.00 €
Subvention Région (20 %) Contrat Ruralité	14 000.00 €
Autofinancement	35 000.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux avec son plan de financement et autorise Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Objet: Tx Réhabilitation Gîtes St Pardoux : Dde subvention DETR -

Dans le cadre de l'appel à projets Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2019), Mme le Maire propose, suite à la réunion de la commission en date du 07.11.2018, d'opter pour une inscription de travaux de réparation de bâtiments communaux pour un montant d'environ 40 000.00 € HT, véritable passoire énergétique.

Ces travaux comprennent des travaux d'isolation des gîtes ruraux au village de Saint-Pardoux. (changement portes et fenêtres, isolation par l'extérieur...)

Ces travaux peuvent donc recevoir le soutien financier des services de l'Etat via la DETR 2019.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux et autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat pour financer ces travaux avec le plan de financement suivant :

Montant Travaux : 40 000.00 € HT	
Subvention DETR (30 %)	12 000.00 €
Subvention Région (20 %) Contrat Ruralité	8 000.00 €
Subvention DSIL (20 %)	8 000.00 €
Autofinancement	12 000.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux avec son plan de financement et autorise Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Objet: Tx "Esplanade Marthe Guillaume" : Dde des subvention DETR -

Dans le cadre de l'appel à projets Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2019), Mme le Maire propose d'opter pour une inscription de travaux d'aménagement de bourg pour un montant d'environ 25 000.00 € HT.

Ces travaux comprennent des travaux d'aménagement de l'esplanade Marthe Guillaume dans le bourg, à proximité du Collège Sancy Artense sur le territoire communal.

Ces travaux peuvent donc recevoir le soutien financier des services de l'Etat via la DETR 2019.

Ceux-ci, prévus il y a plusieurs années, avaient été différés dans l'attente de l'enfouissement de l'ensemble des réseaux dans ce quartier, ce qui est actuellement chose faite.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux et autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat pour financer ces travaux avec le plan de financement suivant :

Montant Travaux :	25 000.00 € HT
Subvention DETR (30 %) :	7 500.00 €
Produits Amende de Police :	7 500.00 €
Appel à dons	2 000.00 €
Autofinancement :	8 000.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux avec son plan de financement et autorise Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Mme le Maire rappelle les dossiers qui sont en cours qui bénéficient d'une subvention DETR :

- Réhabilitation salle des fêtes (DETR 2017) avec possibilité d'une subvention FIC en 2019 qui sera examinée lors d'une prochaine réunion
- Extension restaurant scolaire (DETR 2018)

Objet : Traverse de La Tour : réfection chaussée – Abords de la RD 645

Le 5 octobre dernier, la commission des travaux s'est réunie à la mairie avec les services de la DDT pour arrêter un programme de travaux (descriptif et estimatif part communale) pour les travaux de réfection de chaussée dans la traverse du bourg.

Les services de la DDT devaient établir un devis pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Pour information, il s'avère qu'il n'y aura pas de coût de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection des trottoirs aux abords de la RD 645, travaux qui seront réalisés en même temps que ceux de réfection de la couche de roulement et qui seront surveillés par la DRD du Sancy.

Objet: Reconduction Ligne de trésorerie -

Mme le Maire rappelle que la commune de La Tour d'Auvergne, a ouvert une ligne de trésorerie, par délibération en date du 25 novembre 2015, auprès du Crédit Agricole à hauteur de 150 000.00 €. Ces fonds ont été mis à disposition de la collectivité pour l'intégralité du montant en décembre 2015. Selon les termes de la convention de crédit, ce concours arrive à échéance le 20.12.2018. Mme le Maire propose au conseil de renouveler cette ligne de trésorerie toujours à hauteur de 150 000.00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de Mme le Maire et demande au Crédit Agricole de bien vouloir établir un nouveau contrat pour cette ligne de trésorerie à hauteur de 150 000.00 €.

Sur les conseils de Mme RUILLET, trésorière, une ligne de trésorerie doit vivre, c'est-à-dire effectuer un remboursement partiel et réalimenter la ligne si besoin jusqu'à concurrence du montant autorisé, c'est ce qui a été fait au cours de l'année pour un montant de 50 000.00 €.

Objet: Projet ENIR (Ecoles Numériques) -

Dans le cadre de l'Appel à Projet 2018 « Ecoles Numériques innovantes et ruralité », l'école primaire de La Tour d'Auvergne souhaite déposer un dossier de candidature avec pour objectifs :

- Utiliser un outil numérique dans le cadre de l'enseignement au quotidien
- S'engager encore davantage dans la construction du cycle 3 en proposant aux élèves de CM les mêmes outils que ceux utilisés en 6^{ème}

L'Ecole sollicite la dotation de 3 TNI (tableau numérique interactif) afin que chaque classe soit équipée.

Le montant de cet investissement est estimé à la somme d'environ 10 500.00 € pour lequel une subvention Etat peut être allouée sur la base 50 %, soit 5 000.00 €, sous condition d'une subvention de 5 500.00 € de la part de la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette candidature avec le plan de financement correspondant. et dit que ces crédits seront inscrits au budget 2019.

Objet: Section AUZAT : Convention participation financière -

Mme le Maire fait part au conseil qu'il y a lieu de fixer le montant et les modalités de recouvrement de la participation financière de la commission syndicale d'Auzat et Autres à la commune de LA TOUR.

Au titre de l'exercice 2018, ce montant peut être fixé à la somme de 11 000.00 € qui correspond à la prise en charge des travaux de voirie 2018 sur la section avec une participation aux frais de géomètre.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve cette participation financière qui sera régularisée en 2018 et autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante.

Objet: Participation financière 2018 SMGF DE LA TOUR D'AUVERGNE -

Mme le Maire fait part au conseil qu'il y a lieu de fixer le montant et les modalités de recouvrement de la participation financière du SMGF à la commune de LA TOUR.

Au titre de l'exercice 2018, ce montant peut être fixé à la somme de 10 000.00 €, somme qui se justifie par le besoin d'autofinancement des travaux de rénovation sur un bâtiment public du bourg de la Tour et approuvée en conseil syndical du SMGF de LA TOUR D'AUVERGNE.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette participation financière et autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante.

Objet: Dôme sancy artense : modification des statuts -

Madame le Maire rappelle que les statuts de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense ont été définis dans le cadre de la fusion des EPCI par arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016. Un nouvel arrêté en date du 28 juin 2018 a modifié ces statuts.

Le conseil communautaire lors de sa séance du 28 septembre 2018 a approuvé à l'unanimité une nouvelle modification des statuts de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, relative aux compétences supplémentaires. Cette modification est nécessaire pour que les compétences supplémentaires des deux anciens EPCI, "Communauté de communes de Rochefort-Montagne" et "Sancy Artense Communauté", soient harmonisées avant le délai du 31/12/2018, à l'échelle du périmètre de la nouvelle "Communauté de Communes Dômes Sancy Artense".

Madame le Maire propose la modification des statuts approuvée par le conseil communautaire selon la rédaction suivante :

Au titre des compétences obligatoires, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense exerce au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article [L. 4251-17 du C.G.C.T.](#) ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

4° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

5° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, à compter du 01/01/2018.

Au titre des compétences optionnelles, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense exerce au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie ;

2° Politique du logement et du cadre de vie ;

3° Création, aménagement et entretien de la voirie ;

4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

5° Action sociale d'intérêt communautaire.

Au titre des compétences supplémentaires, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense exerce au lieu et place des communes les compétences suivantes :

- **Développement agricole du territoire intercommunal :**

- La réalisation d'études, la construction et l'aménagement de la cave collective d'affinage pour le développement de la Fourme fermière de Rochefort-Montagne, située à Perpezat, lieu-dit Bughes.
- La réalisation d'études, la construction et l'aménagement d'un atelier de transformation du lait de vache Salers.
- La réalisation de diagnostics fonciers territoriaux dans les domaines agricoles et forestiers et la mise en œuvre des actions qui en découlent.
- La mise en place d'une animation dans les domaines agricoles et forestiers sur le territoire intercommunal.
 - Développement touristique du territoire intercommunal :
 - Conception, animation, coordination du développement touristique du territoire communautaire, depuis la définition de la stratégie et sa mise en œuvre jusqu'à l'évaluation des actions entreprises.
 - Création et aménagement de locaux destinés à accueillir les points d'information touristique du territoire communautaire et le conventionnement avec d'autres structures pour participer à la mise en œuvre d'autres points d'information touristique.
- L'aménagement, la gestion, l'entretien et l'animation du Centre Montagnard Cap Guéry et de ses équipements.
- L'acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement du Centre montagnard Cap Guéry.
- Le développement, l'aménagement, la gestion, l'entretien et l'animation du site touristique de La Stèle.
- L'acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement du site touristique de La Stèle.
- La réflexion sur le développement des activités physiques et sportives de pleine nature à destination d'un public touristique et les aménagements qui en découlent définis en conseil de communauté.
- La réalisation d'études de faisabilité pour le développement d'outils et d'équipements touristiques, d'une part issus de la stratégie touristique du territoire intercommunal et/ou d'autre part, s'inscrivant dans les stratégies régionales et départementales.
- L'aménagement, la création et la gestion des outils et équipements touristiques suivants :
 - o L'aménagement d'aires de camping-cars dont les lieux seront définis en conseil de communauté ;
 - o L'aménagement muséographique et scénographique d'un parcours de découverte interprétation dans le bourg de Laqueuille (limité au rez de chaussée du presbytère, aux caves de l'empego et au parcours reliant les deux sites) ;
 - o La création de parcours d'initiation à la course d'orientation sur la commune de Mazayes ;
 - o La création d'une visite virtuelle de la basilique Notre Dame d'Orcival ;
 - o La création d'un parcours de découverte et de mise en valeur du site de l'ancien château à Rochefort-Montagne.
 - o L'aménagement de la mise à l'eau des bateaux au lieu-dit les Plattas, sur la commune de Larodde comprenant rampe de mise à l'eau, espace de stationnement, espaces d'accueil et voie de circulation et de retournement entre parking et rampe.
- Entretien et renouvellement des Relais Information Services (RIS) présentant le territoire touristique intercommunal. La partie réservée à l'affichage communal reste de compétence communale.
- Etude portant sur l'harmonisation de la signalisation d'information locale et la détermination de ses nouvelles règles.
- Entretien, consistant au balisage et à l'élagage permettant la lisibilité du balisage, des sentiers de randonnées pédestres inscrits ou non au PDIPR. La création de ces sentiers reste de compétence communale. Toute création de nouveau sentier à compter du 1^{er} janvier 2019 fera l'objet d'une décision du conseil communautaire sur la prise en charge de son entretien par la Communauté de Communes.
- Élagage et balisage des parcours VTT créés par la Communauté de Communes.

- Toute autre intervention sur les sentiers de randonnées, quelque soit leur vocation, reste de compétence communale.
 - Assainissement non collectif : création, mise en œuvre et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.).
 - L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
 - Actions en faveur des associations du territoire intercommunal :
 - Soutien financier aux associations selon un règlement d'attribution de subvention adopté en conseil de communauté ;
 - Soutien technique et administratif aux associations (aide au montage de projets, aide à la recherche de financement, réalisation d'un guide intercommunal des associations, organisation de temps d'échanges et d'information, création de documents ressources) ;
 - Organisation de formations pour les bénévoles associatifs à l'échelle intercommunale ;
 - Organisation de journées inter-associations à l'échelle intercommunale ;
 - Soutien ou co-organisation d'actions / animations / manifestations d'ordre culturel ou sportif :
 - o portées par toute association dont la vocation intercommunale est inscrite dans ses statuts ou,
 - o dans le cadre d'une mise en réseau de plusieurs associations existantes sur le territoire intercommunal.
 - Soutien ou co-organisation de manifestations culturelles ou sportives à caractère exceptionnel, d'impact au minimum départemental.
 - Acquisition, gestion et entretien d'un pool de matériel, loué par convention lors des manifestations culturelles ou sportives.
 - Développement culturel :
 - Programmation, mise en œuvre et suivi d'une saison culturelle intercommunale annuelle, en partie itinérante, à destination de l'ensemble de la population (petite enfance, tout public et scolaires).
 - Développement d'un réseau intercommunal des bibliothèques regroupant l'ensemble des bibliothèques communales (dont les bibliothèques à gestion associative), en lien avec les médiathèques et ludothèques intercommunales :
 - o Coordination, suivi, animation du réseau intercommunal et accompagnement des bénévoles,
 - o Acquisition des logiciels et matériels informatiques nécessaires au fonctionnement du réseau.
 - Transport : Mise en œuvre et gestion d'un service de transport des personnes à la demande, dont le dispositif "Bus des Montagnes" du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, soit pour des dessertes régulières définies par délibération communautaire, soit pour toute manifestation proposée par le Département, soit pour toute autre manifestation ponctuelle décidée par délibération communautaire.
 - Adhésion à l'association du Pays du Grand Sancy, participation à son animation et mise en œuvre de la Charte du Pays et des actions décidées par son conseil d'administration et son assemblée générale.

Madame le Maire ajoute que certaines compétences obligatoires et optionnelles font l'objet d'une définition de l'intérêt communautaire. Des modifications de l'intérêt communautaire ont été votées par le conseil de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense lors de sa séance du 28 septembre 2018.

Toute modification de cet intérêt n'est pas soumise à la délibération des conseils municipaux.
Madame le Maire propose de se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, telle qu'exposée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, telle que proposée ci-dessus.

Objet: Mise à disposition ZA le Grand Mégnaud -

Le conseil communautaire, lors de sa séance en date du 28 septembre 2018, a approuvé le procès-verbal de mise à disposition de la Zone d'Activité du Grand Mégnaud, située sur la commune de LA TOUR D'Auvergne, à titre gracieux, au profit de Dômes Sancy-Artense.

Cette zone d'activité étant intégralement commercialisée, et ne disposant pas de réserves foncières, cette mise à disposition ne concerne que les parcelles cadastrales, propriété de la commune, faisant partie intégrante de ladite zone d'activité. (Section AD 289, 292, 321 et 326 pour une superficie totale de 1 000 m²).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ce procès-verbal de mise à disposition et autorise Mme le Maire à le signer.

Objet: Mise à disposition personnel communal Ski Club de LA TOUR -

Mme le Maire informe le conseil que le Ski Club «Etoile des Montagnes» sollicite la mise à disposition d'un agent communal à La stèle durant l'hiver 2018.2019 afin de faciliter l'ouverture de la location de matériel en période de week-end et de vacances scolaires.

Dans ces conditions, c'est la commune qui assurera la rémunération de l'agent, à charge pour celle-ci de solliciter le remboursement de ces frais auprès du ski Club par le biais d'une convention.

Mme le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve ces dispositions et autorise Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Objet: Manifestation sportive Ski Club / soutien candidature -

Il est donné lecture d'un courrier émanant de l'association Etoile des Montagnes à destination du Président de la commission nordique du Comité d'Auvergne de ski et du Conseiller Technique spécialisé Ski Auvergne, courrier concernant la candidature spontanée de La Tour d'Auvergne et l'EM Ski Club pour l'accueil d'une épreuve nationale dans le cadre de l'organisation concernant les Championnats de France de ski à roulettes en 2019.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur cette candidature.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de soutenir cette candidature

Objet: Cimetière de La Tour d'Auvergne : Travaux de reprise de concession -

Les Ets SERONDE ont été sollicités pour établir un devis concernant la reprise de 20 concessions (petite et double) dans l'ancien cimetière de La Tour d'Auvergne.

En effet, la procédure administrative réalisée de 1996 à 1999 n'a pas été suivie d'effet quant à la reprise des tombes sur le terrain. Il y a lieu, maintenant de procéder à ces travaux afin que la commune puisse concéder à nouveau ces terrains.

Le devis établi par les Ets SERONDE s'élève à la somme de 7 000.00 € HT, 8 400.00 € TTC et comprend :

- creusement de chaque concession
- exhumation des corps
- fourniture de sacs d'exhumation et dépose à l'ossuaire
- enlèvement des pierres existantes
- décaissement pour les allées

- mise en place des futures concessions

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces travaux et autorise Mme le Maire à signer le devis des Ets SERONDE

Objet: Demande de soutien Jeunesse N'ZENGOUANOU -

Une demande de soutien à la jeunesse de N'Zengouanou (Côte d'Ivoire) a été adressée aux élus de la commune le 1^{er} octobre dernier

Ce soutien a pour objectif une mise à disposition de financement, orientée notamment sur un projet autour de l'eau : un forage

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal est d'accord sur le principe d'un soutien financier en faveur de la jeunesse de N'Zengouanou en Côte d'Ivoire et sera prévu lors de l'établissement du budget en mars 2019.

Objet: Hausse des prix des carburants / solidarité avec les communes rurales -

Considérant la concentration des emplois dans les communes des aires urbaines ;

Considérant l'urgence d'aider aux solutions de financement et d'incitation au recours au covoiturage ;

Considérant l'impasse que revêt la proposition de démultiplier les péages urbains et l'impact financier supplémentaire sur les ménages ruraux ;

Considérant que la hausse répétée des taxes et du baril de pétrole a généré une hausse significative du prix du carburant : +45% ;

Considérant que le prix du gasoil affichait 0,999 € le litre au printemps 2016, et que celui-ci affiche aujourd'hui 1,459 € le litre ;

Considérant que le recours au dispositif d'aide au changement de véhicule n'est pas accessible à tous et ne peut être mobilisé qu'une fois ;

Considérant que les taxes sur les carburants sont un impôt injuste, qui ne viennent pénaliser que certains habitants, sans discernement dans le montant des taxes, qu'ils s'agissent d'usagers dépendants ou bénéficiant d'alternatives à l'usage du véhicule à moteur

Considérant la dépendance à l'usage de véhicules personnels et la contrainte pour les habitants d'utiliser leur véhicule dans le cadre de leurs activités professionnelles mais aussi des activités des enfants et de l'éloignement des services publics, cette augmentation de plus de 45% vient directement amputer le pouvoir d'achat des ruraux et fragilise des habitants au revenu médian bien inférieur à celui des pôles urbains ;

Considérant à titre d'exemple, pour un couple consommant 45 litres de gasoil par semaine, le surcoût annuel s'élève à : 45 litres * 0,45 € (augmentation) * 52 semaines soit 1053 €, l'équivalent d'un SMIC ;

Considérant que les populations rurales, et en particulier les habitants de la commune et des communes voisines ne bénéficient pas d'infrastructures comme le métro, tramway, train régional ou lignes de bus

Soucieuse de préserver l'attractivité de la commune, le conseil municipal de la commune de LA TOUR D'AUVERGNE, à l'unanimité :

- demande au gouvernement d'instaurer une baisse des taxes sur les carburants et la mise en place de dispositifs pour protéger le pouvoir d'achat des habitants de la commune et plus largement des communes rurales par un dispositif prenant en compte le degré de dépendance à l'usage du véhicule individuel;
- s'oppose à l'instauration de nouvelles discriminations tarifaires pour les habitants de la commune comme les « péages urbains » ;
- demande au Conseil Départemental et au Conseil Régional de déployer des solutions de déplacement collectif ;
- demande à ce que soient accélérés les outils de développement de solution de télétravail et l'accessibilité pour les salariés vivant dans la commune aux dispositifs de télétravail ;
- interpelle les principaux employeurs du territoire pour favoriser ces formes d'exercice de leur activité ;
- s'engage à développer les solutions pratiques au télétravail dans la commune ou les communes voisines ;

- demande aux parlementaires du Département de porter ces considérations et ces propositions dans le débat public et les débats parlementaires.

Objet : compte-rendu d'activité SMCTOM

M. Gérard ROUX, délégué au SMCTOM remet aux élus une copie de compte-rendu en apportant les précisions demandées.

Objet : Questions Diverses

Sont abordés également :

- l'installation d'une antenne WIFI-MAX pour faciliter et développer le télé travail : Mme le Maire donne des informations qu'elle a pu récolter auprès de l'association des Maires, avec le coût et les contraintes liées à cet équipement.
- commémoration du 11 novembre 2018 avec manifestation prévue sur la commune
- sectionnaux de La Tour : Mme le Maire charge Monique TEILLOT de rappeler à Me Serge TEILLOT le courrier adressé en mai dernier
- Débits de boissons temporaires : à partir du 01.01.2019, les autorisations seront délivrées sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes jusqu'à 4 heures. Seul le bal organisé pour la Saint-Sylvestre sera autorisé jusqu'à 5 heures.
- Guy DELBOS rappelle le téléthon des 7 et 8 décembre 2018 avec la participation de la commune.

